

06 FEV. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bureau du Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du mercredi 01<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mille vingt-trois le premier février à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du vingt-cinq janvier 2023, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

**Nombre de membres en exercice : 16**

**Présents :** Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Catherine DAUNY, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Madame Martine JULLIEN, Madame Karine PERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Madame Marie-Claire KARST à Madame Patricia GAU

Monsieur Michel GELIS à Madame Martine JULLIEN

Monsieur Serge BILLIERES à Madame Marie-Pierre LAFARGE

Madame Christine MARROT à Monsieur Jean-Luc BOSC

**Absents excusés :** Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Zeineb LOUNICI

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierrick LAGARRIGUE

---

**Délibération 2023-02**

**Objet : Rapport 2022 de situation comparée en matière d'Egalité Femmes / Hommes**

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale présente le rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2016, dans les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et préalablement aux débats sur le projet de Budget, le Maire ou le Président de l'EPCI doit présenter au Conseil municipal ou au Conseil d'Administration, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire. Ce rapport doit documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité et sur le territoire, recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité Femmes/Hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre et évaluation) et fixer des orientations pour corriger les inégalités.

Les données présentées concernent l'année 2021 ou l'année scolaire 2021/2022 selon le fonctionnement des Directions.

Dans sa première partie, réservée aux ressources humaines de la collectivité, le rapport de situation expose les données relatives aux conditions générales d'emploi (effectifs, durée et organisation du travail, embauches et départs, promotions...), à la formation, aux conditions de travail, aux congés.

Globalement, au sein des services du CCAS et de la Ville de Pessac, on comptabilise 78 % de femmes (dont 95% au CCAS) ce qui est supérieur à la moyenne nationale (62%).

La Ville de Pessac se caractérise par une parité totale chez les directrices et directeurs et une quasi-parité chez les responsables de services (13 femmes et 10 hommes) ainsi qu'à la Direction Générale (3 femmes et 2 hommes).

On ne note pas d'écart de salaires entre femmes et hommes dans la catégorie B (2 € au détriment des femmes) et peu dans la catégorie C (46 € au détriment des femmes) mais ce n'est pas le cas pour les catégories A : les femmes gagnent en moyenne 115 € de moins que les hommes, ce qui s'explique notamment par une différence d'ancienneté et de filières. Ce chiffre est à relativiser compte tenu des faibles effectifs : l'évolution individuelle d'un agent peut le faire largement varier d'une année sur l'autre.

La seconde partie repose sur le recensement des actions et politiques publiques développées par la collectivité en vue de la promotion de l'égalité Femmes/Hommes.

A Pessac, on peut dire qu'aujourd'hui les questions d'égalité sont pleinement intégrées dans les actions quotidiennes et dans la stratégie globale de certains services ou directions : on peut citer les exemples de la Maison du Citoyen, le PPI vert ou encore le Projet Educatif Du Territoire. Même si l'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire, de nombreuses directions, dont notamment l'Enfance, la Culture, la Jeunesse ou encore le Sport ont porté de nombreux projets : ateliers dans les établissements scolaires, missions de service civique dédiée, programmations de spectacles abordant ces questions, mise en valeur de sportives de haut niveau, etc.

Le Conseil d'Administration décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 mars 2012,

Vu la loi du 4 août 2014 et plus précisément son article 61,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 janvier 2023.

- **De prendre acte** de la présentation du rapport de situation sur l'égalité Femmes/Hommes pour l'année 2022.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,  
à la Santé et Cohésion Sociale,  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



**Patricia GAU**